

Direction régionale de  
l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt

avec le concours financier du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

**Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) surfaciques  
France métropolitaine hors Corse**

## **Notice d'information du territoire du projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) Campagne 2023**

**Plateau de Malzéville – Natura 2000**

**Code PAEC : GE\_MLZN**

Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) constituent un des outils majeurs de l'architecture environnementale de la politique agricole commune (PAC) pour :

- accompagner le changement de pratiques agricoles afin de répondre à des enjeux environnementaux identifiés à l'échelle des territoires ;
- maintenir des pratiques favorables sources d'aménités environnementales là où il existe un risque de disparition ou d'évolution vers des pratiques moins vertueuses.

Les MAEC concourent ainsi pleinement à l'accompagnement des systèmes d'exploitation dans la voie de la performance économique, environnementale et sociale et dans leur projet de transition agro-écologique.

Cette notice présente l'ensemble des MAEC proposées au titre de la campagne PAC 2023 pour le territoire susmentionné.

**Lisez cette notice attentivement avant de remplir votre demande d'engagement en MAEC.**

En complément, vous pouvez consulter la notice nationale d'information sur les MAEC et les aides à l'agriculture biologique pour la programmation PAC 2023-2027, disponible sur le site [telepac](https://www.telepac.agriculture.gouv.fr)<sup>1</sup>.

Les bénéficiaires de MAEC doivent respecter, comme pour les autres aides de le PAC, les exigences de la conditionnalité présentées et expliquées dans les différentes fiches disponibles sur le site [telepac](https://www.telepac.agriculture.gouv.fr) (rubrique conditionnalité)<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr>

## 1 PÉRIMÈTRE DU TERRITOIRE ET CONDITIONS D'ACCÈS AUX MAEC

---

### 1.1 Périmètre du territoire

Le territoire du PAEC couvre les communes listées en annexe, sur tout ou partie de leur territoire.

La carte du périmètre du PAEC figure en annexe, ainsi que, le cas échéant, les zones à enjeux environnementaux. Cette carte est communiquée à titre indicatif, la délimitation faisant foi étant celle utilisée dans le cadre de l'instruction des MAEC.

Le territoire (450 ha) couvre la zone spéciale de conservation Natura 2000 « Plateau de Malzéville » (Meurthe-et-Moselle) et correspond à une butte témoin de la Côte de Moselle. Le plateau, culminant à 380 mètres d'altitude, domine la ville de Nancy. Sa localisation en zone périurbaine (Métropole du Grand Nancy, Communauté de Communes du Grand Couronné, Communauté de Communes du Bassin de Pompey) lui confère des fonctions paysagères, sportives et récréatives (aéroclub, randonnée...) et patrimoniales (ancienne activité militaire).

Le site présente la plus grande pelouse calcicole d'un seul tenant du secteur lorrain. Ce site constitue une zone agro-environnementale remarquable, avec des habitats et des espèces variés mais aussi, pour certains d'entre eux, d'intérêt communautaire.

### 1.2 Conditions d'accès aux MAEC systèmes et aux MAEC localisées

En ce qui concerne les mesures « systèmes », seules les exploitations dont au moins une parcelle se situe dans le territoire la première année d'engagement sont éligibles.

En ce qui concerne les mesures « localisées », une parcelle ou un élément est éligible à la MAEC dès lors qu'au moins une partie de la surface ou de l'élément est incluse dans le territoire la première année d'engagement.

## 2 RÉSUMÉ DU DIAGNOSTIC AGROENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE

---

### 2.1 Pratiques agricoles du territoire

L'état de conservation des habitats est globalement bon. La principale menace concerne l'embroussaillement, voire la fermeture vers le boisement, de l'habitat de pelouse. En effet, ces pelouses sont d'origine anthropique et maintenues par des pratiques agro-pastorales.

### 2.2 Enjeux environnementaux du territoire

Les pelouses du plateau constituent un habitat d'intérêt européen (pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillement sur calcaire). Elles se caractérisent par une diversité floristique exceptionnelle et la présence de plusieurs espèces rares et protégées. Des espèces faunistiques d'intérêt et deux habitats forestiers d'intérêt communautaire sont également présents sur le site. Le site Natura 2000 se superpose à la zone naturelle d'intérêt écologique faunistique de type 1 « Bois des Falizières, plateau de Malzéville » (547 ha) et à l'espace naturel sensible (ENS) éponyme créé par le Département de Meurthe-et-Moselle (560 ha) dans le cadre d'une politique de protection (qualité du site, des paysages, des milieux et habitats naturels), de gestion et d'ouverture au public (accueil, sensibilisation). Cette politique départementale vise à encourager et à soutenir les initiatives locales de préservation du patrimoine naturel.

Il s'agit de promouvoir le maintien des pelouses et de leur richesse floristique, par une utilisation agro-pastorale (fauche, pâturage) adaptée visant à éviter la fermeture des milieux par embroussaillement.

### 3 LISTE DES MAEC PROPOSÉES SUR LE TERRITOIRE

Les mesures suivantes sont proposées :

- des mesures de type « localisée » qui peuvent être mises en œuvre sur certaines parcelles de l'exploitation et permettent de répondre à des enjeux plus spécifiques et localisés (biodiversité, eau).

Type de couvert et/ou habitat visé	Enjeu environnemental visé	Code de la mesure	Type de mesure	Objectifs de la mesure	Montant annuel	Financeurs <sup>2</sup>
Prairies et pâturages à enjeux floristique et faunistique	Maintien voire amélioration de l'état de conservation des pelouses calcicoles ouvertes et en cours de fermeture	GE_MLZN_ESP3	localisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre aux espèces végétales et animales inféodées aux surfaces en herbe d'accomplir leurs cycles reproductifs par un usage tardif des parcelles</li> <li>- Mettre en œuvre une gestion extensive des prairies, en les adaptant aux enjeux</li> </ul>	200 €/ha	FEADER et MASA
Pelouses calcicoles, ouvertes et en cours de fermeture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préservation de milieux prairiaux favorables à la biodiversité, la qualité de l'eau et à la régulation de son cycle</li> <li>- Stockage de carbone dans les sols et protection de ces derniers contre l'érosion</li> </ul>	GE_MLZN_PRA1	localisée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir les prairies et pâturages permanents utilisés par des herbivores</li> <li>- Maintenir ou améliorer l'équilibre agro-écologique des prairies à flore diversifiée et de certaines surfaces pastorales à forte valeur environnementale</li> <li>- Mettre en œuvre une gestion économe en intrants</li> <li>- Préserver la qualité de l'eau</li> </ul>	51 €/ha	FEADER et MASA

Une notice spécifique à chacune de ces mesures, incluant le cahier des charges à respecter, est disponible en complément de cette notice d'information du territoire.

<sup>2</sup> FEADER : fonds européen agricole pour le développement rural ; AERM : Agence de l'eau Rhin-Meuse ; AESN : Agence de l'eau Seine-Normandie ; MASA : ministère de l'Agriculture et la Souveraineté alimentaire

## 4 MONTANTS D'ENGAGEMENT MINIMUM ET MAXIMUM

---

L'engagement dans une ou plusieurs MAEC de ce territoire est possible uniquement dans le cas où cet engagement représente, au total, un montant annuel supérieur ou égal à 300 euros. Si ce montant minimum n'est pas respecté lors de la demande d'engagement en première année, celle-ci sera irrecevable.

Par ailleurs, le montant de l'engagement est susceptible d'être plafonné selon les modalités d'intervention des différents financeurs précisées dans la notice spécifique de chaque mesure. Si ce montant maximum est dépassé, la demande devra être modifiée.

## 5 CRITÈRES DE PRIORISATION DES DOSSIERS

---

Les critères de priorisation permettent de classer les demandes d'aide lorsque le nombre de demandeurs éligibles est supérieur aux capacités de financement. Dans ce cas, les dossiers sont engagés par ordre de priorité en fonction des critères définis. Ces critères de priorisation sont précisés dans la notice spécifique de chaque mesure.

## 6 COMMENT FAIRE LA DEMANDE D'ENGAGEMENT POUR UNE NOUVELLE MAEC ?

---

Pour vous engager dans une MAEC en 2023, vous devez obligatoirement déposer une demande d'aide avant le 15 mai 2023 lors de votre déclaration PAC sur le site telepac :

- en cochant la case correspondant aux MAEC 2023-2027 à l'étape « Demande d'aides » ;
- en dessinant les éléments graphiques pour lesquels une aide est demandée (éléments surfaciques, linéaires ou ponctuels) à l'étape « RPG MAEC/BIO », selon les instructions figurant dans la notice explicative de la télédéclaration des MAEC<sup>3</sup>, en précisant le code de la mesure demandée ;

Vous devez également déclarer les effectifs animaux autres que les bovins dans l'écran correspondant sur telepac, afin que la DDT soit en mesure de calculer le chargement ou les effectifs animaux de votre exploitation pour les MAEC concernées : MAEC systèmes herbagers et pastoraux, toutes MAEC autonomie fourragère – élevages d'herbivores, toutes MAEC protection des espèces, toutes MAEC préservation des milieux humides.

## 7 CONTACTS

---

Pour toute information complémentaire, contacter la structure animatrice du territoire :

Métropole du Grand Nancy

Nathalie WARIN – 22 viaduc Kennedy – 54035 NANCY Cedex

03 83 91 82 49

nathalie.warin@grand-nancy.org

## 8 LISTE DES ANNEXES ÉVENTUELLES<sup>4</sup>

---

Annexe 1 - Listes des communes du territoire

Annexe 2 - Carte(s) du territoire et, le cas échéant, des zones à enjeux environnementaux

---

<sup>3</sup> Disponible sur le site telepac : <https://www.telepac.agriculture.gouv.fr>

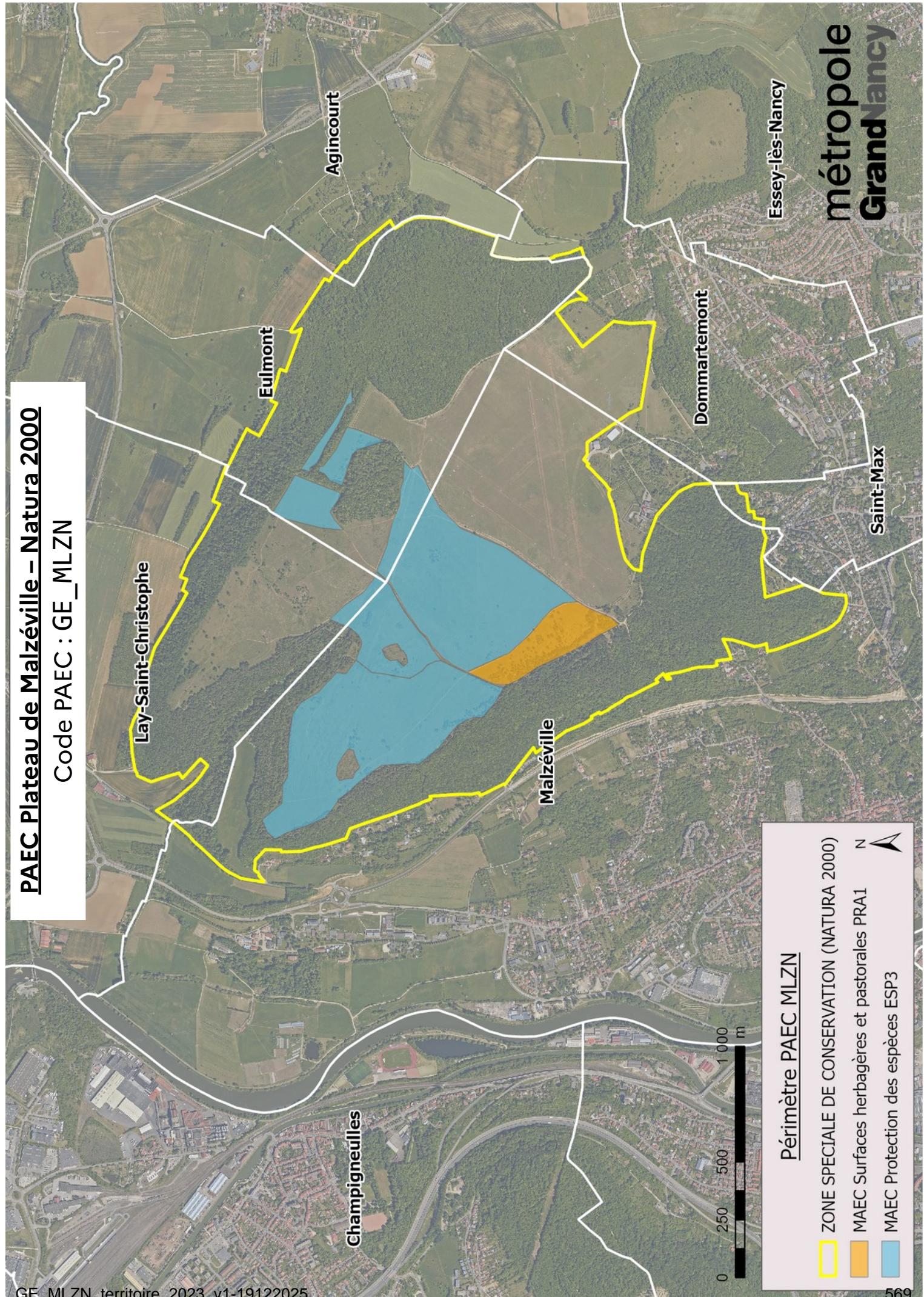
<sup>4</sup> Aucune annexe pour les PAEC couvrant la totalité d'un département.

**ANNEXE 1 – LISTE DES COMMUNES DU TERRITOIRE PAEC****Territoire PAEC :** Plateau de Malzéville – Natura 2000**Code territoire PAEC :** GE\_MLZN

Communes entières	Communes partielles	Code INSEE
Nombre de communes : 0	Nombre de communes : 4	
	DOMMARTEMONT	54165
	EULMONT	54186
	LAY SAINT CHRISTOPHE	54305
	MALZEVILLE	54339

## PAEC Plateau de Malzéville - Natura 2000

Code PAEC : GE\_MLZN



### Périmètre PAEC MLZN

- ZONE SPECIALE DE CONSERVATION (NATURA 2000)
- MAEC Surfaces herbagères et pastorales PRA1
- MAEC Protection des espèces ESP3